

REPONSES DE M. BERNARD FISCHER AU GROUPE « IMAGINONS OBERNAI »

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022

QUESTION 1 : QUALITE DE SERVICE ESPACE AQUATIQUE LO

REPONSE 1 :

La Communauté de Communes dispose de deux équipements aquatiques de grande qualité :

- L'espace aquatique L'O construit en 2010, a représenté un investissement de plus de 18 millions d'Euros. Il est composé de 5000 m² de surface utile dont 1000 m² dédiés au bien-être et 1300 m² de surfaces de plan d'eau répartis sur 6 bassins.
- La piscine plein air rénovée en 2016 grâce à un investissement de la Ville d'Obernai de plus de 3,5 millions d'Euros. Elle est composée d'un bassin en inox de 600 m², d'une lagune de jeux de 400 m² et d'un solarium verdoyant.

Chaque équipement fait l'objet d'un **volume horaire d'ouverture conséquent par semaine au bénéfice du grand public. L'espace aquatique L'O accueille également le Club des Dauphins et les scolaires de la CCPO et du Piémont des Vosges.**

Rappel des dates liées à la gestion des sites :

- **3 novembre 2010** : attribution de la première Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'Espace Aquatique L'O à la Société ELLIPSE,
- **27 décembre 2010** : ouverture de l'Espace Aquatique L'O au public,
- **14 octobre 2015** : renouvellement et attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation de l'Espace Aquatique L'O et de la nouvelle Piscine Plein-Air à la Société ELLIPSE, pour la période 2015-2022,
- **11 juin 2016** : ouverture de la Piscine Plein-Air,
- **24 mai 2017** : transfert de la DSP de la Société ELLIPSE à la Société S-PASS,
- **1^{er} novembre 2019** : conclusion d'une convention provisoire de gestion avec la Société RECREA,
- **7 novembre 2020**, l'Assemblée Délibérante a attribué le contrat de DSP 2020-2027 à la Société RECREA avec sa variante n°3 d'exploitation optimisée !

L'objectif majeur est que la collectivité ne prenne pas tous les risques liés à l'exploitation du service, par ce biais l'établissement public transfère une bonne part de responsabilité à son délégataire et bénéficie de l'expertise d'un tiers en terme de gestion, point fondamental pour une bonne exploitation de ce type d'équipement.

« La gestion des piscines et des centres aquatiques publics sous la forme de délégation de service public se développe. Inexistant pour les équipements construits avant 1985, **ce mode de gestion est retenu pour 30 % des piscines mises en service depuis 2005.** »

Récemment Strasbourg Schirmeck et maintenant Saverne ont décidé d'un changement de mode de gestion pour passer en DSP. Nous avons donc fait le bon choix.

Les Elus ont tous bénéficié, dans ce mandat, de deux présentations détaillées portant sur l'exploitation de L'O avec l'intervention de personnes qualifiées :

- **Le 15 septembre 2020 présentation détaillée de l'audit ; exercice indispensable pour faire un point de situation de l'exploitation du site et cet audit est la feuille de route pour la CCPO pour le suivi du contrat de DSP en vigueur en terme d'amélioration de l'exploitation,**
- **Le 4 novembre 2020 présentation détaillée par notre Cabinet « Collectivités Conseils » du détail des offres réceptionnées des candidats VERT MARINE et RECREA ; mais aussi et surtout présentation de l'offre variante n°3 optimisée qui est appliquée sur le site depuis le 1^{er} janvier 2022 !**

Rappel de la conclusion du rapport :

« Les offres variantes proposées par ce candidat sont par ailleurs techniquement très intéressantes (révision adaptée des plannings et optimisation énergétique dans le cadre d'une proposition de mise en place d'un système de « cogénération ») »

« Par ailleurs, au-delà de son offre de Base déjà très intéressante, la société Récréa a transmis des offres variantes qui outre leur intérêt technique donnent lieu à des demandes de contributions optimisées (la variante 3 est à ce titre l'offre la plus compétitive) ».

Quelques rappels sur cette variante :

- Introduction de la cogénération,
- Modification des plannings d'exploitation grand public, pour optimiser les heures de mobilisation des personnels :
 - Exploitation période scolaire optimisée car moins de public,
 - Exploitation pleine durant les vacances scolaires.
- Création des matinales pour les nageurs.

Les Elus ont pris la décision de sortir de l'exploitation « 10h-20h » tous les jours pour passer à une exploitation plus adaptée au grand public et surtout adaptée aux fréquentations.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il manque plus de 5000 MNS en France, toutes les piscines sont touchées par ce phénomène. Pour nos piscines cette variante permet d'appréhender autant que possible ce phénomène. D'autres métiers souffrent aussi de pénurie de personnels aussi rien d'étonnant quand RECREA fait appel au personnel intérimaire.

Le délégataire viendra présenter son rapport d'activités 2021 en commission développement cadre de vie et donnera tout le détail nécessaire sur son exploitation. Le contrat fait l'objet du suivi par les services et les Elus de la CCPO. Notre délégataire met tout un œuvre pour assurer l'exploitation des sites.

En attendant, à notre niveau nous avons pu constater de belles améliorations quant au service rendu à nos usagers à L'O :

- Stages savoir nager,
- Soirées zen,
- Structure gonflable,
- Refonte des activités aquatiques,
- Matinales,
- Ouverture du bassin extérieur pour le printemps...